

la nouvelle lettre

Directeur de la publication : J. GARELLO
Commission Paritaire 63570

N°835 du 30 avril 2005

Hebdomadaire 1 €

EDITORIAL

DECLARATION EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME

Les partisans du projet de traité constitutionnel pour l'Union Européenne me disent qu'il défendrait de façon plus efficace les droits individuels. Le libéral que je suis est évidemment sensible à cet argument. Mais l'historien et le juriste que j'ai été m'invitent à une certaine prudence.

Pourquoi déclarer ? Quels droits ? Assortis de quelles garanties ? Ces trois questions méritent quelque réflexion.

Pourquoi déclarer ? Le bicentenaire de la Révolution Française nous a donné l'occasion de revoir en quels termes Lafayette invitait l'Assemblée Nationale le 11 juillet 1789 à voter une déclaration : « Elle doit dire ce que tout le monde sait, ce que tout le monde sent ». Problème : si tout le monde sait et sent ce que sont « les droits de l'homme », pourquoi les déclarer ? La Révolution n'a pas inventé les droits de la personne humaine, d'abord parce que les Anglais et les Américains les avaient eux-mêmes déclarés et respectés bien avant nous, ensuite parce que toute la philosophie de la liberté, d'Aristote à John Locke, avait déjà bien établi que la nature de la personne humaine et sa dignité voulaient que l'on respectât sa vie, sa liberté et sa propriété. Une « déclaration » donne l'impression d'une « création », voire d'une « innovation », et c'est bien ce que cherchent à nous faire croire ceux qui suggèrent que certains peuples en Europe des vingt cinq vivent en état de barbarie, ou pourraient y tomber un jour, mais que fort heureusement l'Europe serait là pour défendre la civilisation.

On en arrive peu à peu à cette idée qu'il n'y a pas de droit sans une loi qui l'avalise, et que ce sont les instances politiques, et principalement l'Etat, qui définissent le contour des droits que l'homme détient en réalité du fait de sa nature même.

Quels droits ? Il se trouve précisément que les contours des droits que nous propose le texte ne sont pas les bons, et peuvent même parfois détruire toute liberté. En effet, la première génération des droits de l'homme, ceux du XVIII^e siècle par exemple, était destinée à protéger les individus contre les abus du pouvoir politique. Il s'agissait de reconnaître à chacun le droit d'agir librement : dans le domaine privé être propriétaire, contracter, entreprendre, commercer, dans le domaine public s'exprimer, s'associer, se déplacer.

Mais voilà qu'apparaît avec la Déclaration de l'ONU de 1948 une deuxième génération de droits, appelés « droits sociaux », d'une nature tout à fait différente. Désormais, ce ne sont plus les « droits de » que l'on consacre, mais les « droits à » : droit au travail, droit à l'éducation, droit à la santé, droit à la culture, etc. Ces nouveaux droits énumèrent tout ce que la société doit aux individus sur lesquels elle veille désormais avec attention.

Ici, on ne se défend plus contre le pouvoir politique, on lui demande au contraire de fournir chacun en bienfaits sans fin. Alors comment garder son indépendance personnelle quand on se met sous la dépendance de l'Etat ? Si l'Etat est Providence, on ne peut vouloir la Providence et rejeter l'Etat.

Sacrifiant à ces principes, les auteurs du projet de traité constitutionnel ont continué à charger la barque des droits sociaux. Par rapport à la Déclaration de l'ONU on trouvera une troisième génération, faite des « droits des travailleurs », c'est à dire de tous les privilèges accordés à certains au détriment de la liberté et de la propriété des autres, privilèges dans lesquels on dilue la notion de contrat et de responsabilité personnelle pour instaurer le règne du collectif et du syndical. Nos constitutionnalistes ont ajouté, il est vrai, des références à la non discrimination et à l'égalité des sexes. Mais n'était-ce pas évident par la seule référence aux droits naturels ? Aujourd'hui est-il besoin d'une constitution européenne pour défendre les femmes battues, les attaques racistes ? La loi pénale ordinaire n'y suffit-elle pas ?

Mais ici on m'objecte que l'europanisation des droits apporte des garanties nouvelles. Quelles garanties ? On parle de sanctions à l'égard des Etats qui ne respecteraient pas ces droits : ils perdraient tous les avantages que donne l'Union. Quels avantages ? Suivant quelle procédure ? Au demeurant, à ma connaissance il existe déjà une Cour Européenne des Droits de l'Homme, qui siège à Strasbourg, et c'est paradoxalement des procès contre l'Etat français qu'elle a eu le plus souvent à trancher.

Je ne vois donc pas en quoi les droits naturels de la personne humaine seraient mieux défendus demain qu'ils ne le sont aujourd'hui. Je trouve lamentable qu'on recouvre d'une bannière aussi prestigieuse que celle des droits de l'homme la propagande en faveur d'un texte qui, loin d'accroître les libertés individuelles et l'harmonie sociale, considère le droit comme un instrument de la lutte des classes, de la lutte des races ou de la lutte des genres.

Si jamais je devais voter oui, ce ne serait pas pour ce volet du projet constitutionnel !

Jacques Garello

Conjoncture

DESINDUSTRIALISATION OU DESINFORMATION ?

Désindustrialisation : le nouveau mot à la mode. Et le prétexte à tous les dirigismes : il faudrait une politique industrielle pour mettre fin à cet effondrement de l'industrie. D'ailleurs, nos industries ne sont-elles pas toutes en train de se délocaliser à l'étranger ? Voici lancé le projet d'agence pour l'innovation industrielle, projet calqué sur le modèle du MITI japonais. Voici l'Allemagne et la France s'unissant pour fusionner et soutenir leurs groupes industriels.

Peut-être les choses sont-elles un peu différentes. Peut-être n'y a-t-il pas d'effondrement industriel, ni de délocalisation généralisée. Peut-être notre industrie est-elle simplement affaiblie par le trop d'Etat. Peut-être la production devrait-elle s'adapter aux nouveaux besoins de la consommation. Voilà autant de raisons de balayer l'effroi qu'éveille une certaine désinformation.

La part de l'industrie dans la valeur ajoutée est restée stable

L'économie française est-elle en voie de désindustrialisation et faut-il une vraie politique industrielle pour enrayer le processus ? Déjà, le mois dernier, l'Institut de l'entreprise, présidé par le PDG de BNP Paribas, Michel PEBEREAU, avait produit un rapport sur « la persistance du fait industriel ». Le secteur industriel serait même en train de rattraper le déficit de compétitivité accumulé au cours des années 70.

Ce mois-ci, c'est la direction de la recherche et des statistiques du ministère de l'emploi (Dares) qui publie une série d'études sur ce sujet. Certes, il y a bien une baisse de l'emploi industriel. Elle a surtout été sensible dans les années allant de 1975 à 1995. Dans la période récente (2000-2003), la perte est encore de 130 000 emplois. Mais l'étude montre que cela vient avant tout du ralentissement de la croissance, dû à l'ampleur de l'emprise étatique sur l'économie française. L'industrie a continué à perdre des emplois parce que l'économie en général recule sous le poids des charges fiscales et sociales et des contraintes administratives.

La preuve en est que, dans la même période 2000-2003, la part de la valeur ajoutée produite par l'industrie est restée stable, autour des 22%. Et les gains de productivité ont été mêmes supérieurs à ceux des phases précédentes de ralentissement conjoncturel. L'industrie ne décline donc plus en part relative.

La flexibilité favorise l'emploi industriel

L'auteur de l'étude, Fabien TOULEMONDE, souligne en outre que « le recours à l'intérim semble avoir renforcé la productivité de ces secteurs, en accentuant la réactivité de l'emploi industriel à la conjoncture ». Autrement dit, ce qui a permis des gains de productivité, ce n'est pas le surcroît d'intervention de l'Etat, mais au contraire les éléments de souplesse et de flexibilité introduits par le travail à temps partiel et l'intérim. La moitié des intérimaires travaillent d'ailleurs dans le secteur industriel. En dix ans, les effectifs industriels ont diminué de 7,5%, mais la baisse n'est plus que de 2,7% si on tient compte de l'intérim.

Et on constate qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre intérim et emplois à durée indéterminée. Les deux secteurs les plus utilisateurs de contrats courts sont les industries agroalimentaires et l'automobile. Ce sont aussi les secteurs qui ont créé le plus d'emplois. Comme le souligne Edouard FABRE, « plus les secteurs ont recours aux nouveaux modes de flexibilité de l'emploi apparus au cours de la précédente décennie, plus ils parviennent à préserver des gains de productivité soutenus tout en transformant le surplus d'activité en emplois ».

Ceci étant, il est vrai que l'emploi a reculé dans le secteur industriel au sens strict. Mais en revanche les métiers industriels se développent désormais dans le secteur tertiaire lui-même. En vingt ans, le nombre de métiers industriels dans l'industrie a diminué de 20%. Mais les métiers industriels hors de l'industrie ont augmenté de 15% : près du tiers des métiers industriels sont pratiqués en dehors des secteurs industriels, avec des ingénieurs de recherche, des ouvriers de maintenance, des techniciens de l'électricité, etc.

Les délocalisations ne menacent pas l'industrie

Mais les emplois industriels ne partent-ils pas tous vers l'étranger, à cause des fameuses délocalisations ? Il y a quelques semaines nous avons montré à partir d'une enquête que les délocalisations non seulement étaient limitées, mais encore qu'elles étaient bonnes au total pour l'économie : ce sont les entreprises les moins productives qui se délocalisent, ce qui libère des facteurs de production pour les secteurs les plus productifs. Les Echos publient un bilan complet des études sur les délocalisations. Selon la direction de la prévision, 800 000 postes seraient menacés, essentiellement dans les services, soit 3,4% de l'emploi total.

Mais les autres enquêtes contestent ce résultat. Le conseil d'analyse économique pense que les délocalisations peuvent concerner 1% d'emplois dans l'industrie et 0,5% d'emplois tous secteurs confondus. La direction des relations économiques extérieures pense au contraire qu'il n'y a aucune corrélation entre les investissements directs à l'étranger et l'emploi industriel. Quant à la mission interministérielle sur les mutations économiques, elle évalue à... 2 965 emplois supprimés l'effet des délocalisations ayant entraîné la suppression d'au moins 100 emplois par entreprise en 2003-2004 : autrement dit, rien du tout. Quant aux aides étatiques visant à limiter les délocalisations, toutes les enquêtes jugent cette action sans efficacité et ruineuse. A Crolles, par exemple, les 150 emplois créés chez Motorola correspondent à une subvention de 208 millions d'euros, soit 1,4 million par salarié : combien ces subventions, par le biais des impôts, ont-elles détruit d'emplois ailleurs ? Laissons se faire les délocalisations qui doivent se faire, sans politique industrielle, et l'économie française ne s'en portera que mieux en se débarrassant des canards boiteux.

Au total, la désindustrialisation n'est donc pas aussi accentuée qu'on veut bien le dire et la France n'est pas encore un désert industriel. Mais il reste qu'il est vrai qu'en longue période la part de l'industrie dans la valeur ajoutée a diminué et l'emploi industriel plus encore. Au delà des raisons ponctuelles que nous avons expliquées, il y a surtout l'évolution des choix des consommateurs. Ceux-ci consomment plus de services qu'avant (des transports aux télécommunications, en passant par la santé ou l'informatique ou encore le tourisme) : il est donc normal que la production s'adapte et produise moins dans les autres secteurs : c'est ce qui s'est passé avec l'agriculture ; c'est ce qui se passe avec l'industrie. Et cela n'a rien de dramatique si les services correspondent aux choix réels des clients. Car on sait, au moins depuis Jean-baptiste SAY, que les services sont tout aussi productifs que l'industrie, du moment qu'ils rencontrent les besoins du client.

« MONDIALISATION ULTRALIBERALE » : « LE MONDE » EPINGLE CHIRAC

Il y a quinze jours, Jacques GARELLO a réagi face aux déclarations fracassantes et anti-libérales de Jacques CHIRAC lors de la fameuse émission sur l'Europe. Sa proclamation d'antilibéralisme primaire était impressionnante, JOSPIN ou MITTERRAND ne nous avaient pas habitués à un réquisitoire aussi implacable. « Tout ce qui est excessif est négligeable » : c'est peut-être la raison pour laquelle il n'y a pas eu d'écho à la mesure du propos dans la presse, voire même dans les rangs des libéraux.

Paradoxalement, c'est dans Le Monde, sous la plume d'Eric LE BOUCHER, dans sa chronique hebdomadaire de l'économie, que l'on trouve une réaction particulièrement vive. Le titre de l'article (toute la dernière page du journal) en dit déjà long : « L'Europe « rempart contre la mondialisation ultralibérale » : quand cessera cette hypocrisie ? ».

Morceaux choisis : « Jacques CHIRAC a remis ça, jeudi soir sur TF1. La Constitution est le moyen de lutter contre « la mondialisation portée par un courant ultralibéral » a dit le chef de l'Etat. Le texte a « une logique non libérale » a-t-il ajouté. Revoici donc l'idée du rempart contre l'évolution du monde. « Les Françaises et les Français sont inquiets de cette mondialisation qui se fait au profit des plus forts ». Mais, « comme la France est devenue trop petite pour défendre ses valeurs, repoussons les protections au niveau du grand ensemble européen. »

« L'emploi de cet argument du rempart est une grave erreur -parce qu'il s'est retourné aujourd'hui en faveur du non- et d'une immense hypocrisie. Bref, pour reprendre un mot du même Jacques CHIRAC, « c'est une connerie ». C'est Le Monde qui parle, nous ne nous serions pas permis une telle insolence à l'égard du Président de la République !

« Le chef de l'Etat a d'ailleurs fait lui-même et immédiatement la démonstration de la faiblesse de son raisonnement puisqu'il agite le Satan libéral qui inquiète et passe toute la soirée à regretter que les Français aient peur. Même contradiction sur l'Europe politique qui doit tenir sous le boisseau l'Europe économique (libérale) mais qui ne doit surtout pas « empiéter sur l'autorité des Etats ». Comprenne qui pourra... ».

« Autrement dit, sur les deux grandes évolutions du monde que décrit (ici très justement) le chef de l'Etat, la mondialisation et la géopolitique des vastes ensembles, il dit d'emblée son indétermination fondamentale, son balancement permanent, son j'y vais à reculons. Libéralisme et fédéralisme, monde et Europe, Jacques CHIRAC n'a pas les idées claires. La France non plus. C'est tout le problème, et de l'un et de l'autre. On n'en sort pas ».

« Revenons au rempart, argument reflet de cette indécision. Remarquons d'abord que l'utiliser est, dès le départ, se placer sur le terrain des opposants à la Constitution, puisque c'est vanter l'idée qu'il faut une protection contre la néfaste évolution du monde. Pain béni pour les anti qui n'ont aucun mal à montrer que la dite protection ne fonctionne pas et que, pis, l'Europe est le fourrier du libéralisme. BOLKESTEIN ! BOLKESTEIN ! Le mur contre l'ultralibéralisme est percé de toutes parts ».

« A cette erreur s'ajoute une lâche hypocrisie. Car, si les gouvernements français avancent officiellement l'idée que l'Europe va nous protéger, la vérité est qu'ils espèrent en secret qu'elle va nous bousculer, nous forcer à faire ces réformes qu'ils savent nécessaire mais que l'opinion publique refuse ».

En conclusion, Eric LE BOUCHER s'adresse en ces termes à Jacques CHIRAC : « Si les Français votent non le 29 mai, la responsabilité vous en incombera directement. A vous, aux JOSPIN, aux RAFFARIN et aux HOLLANDE, à tous ceux du oui qui entretiennent la confusion depuis vingt ans entre les responsabilités nationales et communautaires. Il leur faudrait changer du tout au tout. Dire d'abord que la mondialisation n'est pas le mal. Elle a des travers, mais engendre une forte croissance mondiale qui sort de la misère des milliards d'êtres humains, notamment les affamés chinois et indiens. Les Français devraient s'en réjouir. Pour ne pas en souffrir, il faut donc non pas se protéger, mais s'adapter. Maître mot dont tous les autres pays ont fait leur axe stratégique » (...) « Le chômage et la précarité en France ne relèvent pas de la politique de Bruxelles, mais de celle, aveugle, de Paris. Nos malheurs sont de notre faute. Notre modèle social n'est rongé que par l'immobilisme (...). La Suède, qui a su se réformer, le démontre ».

Nous n'aurions pas mieux dit.

JACQUES BARROT : LE NOUVEAU BOLKESTEIN ?

Les projets de directive européennes se succèdent et suscitent le même sentiment de rejet de la part de tout ce que la France compte de socialistes -de gauche ou de droite. Après la directive sur les services (BOLKESTEIN) il y a un mois, celle sur le temps de travail, il y a quinze jours, voici que l'on met en cause un avant-projet de directive sur les transports régionaux. Du coup, Jacques BARROT, commissaire européen dans ce secteur, plutôt classé parmi les Européens « sociaux », pour reprendre le clivage à la mode, était vilipendé et classé -quelle insulte- dans le camp des commissaires libéraux, ce dont il se défend, bien entendu.

Il avait pourtant été placé là par Jacques CHIRAC pour défendre les services publics à la française, dont le Président de la République a chanté les mérites dans sa fameuse émission télévisée d'il y a quinze jours. Services publics qui, selon le Président, sont défendus par la Constitution européenne. Le voilà accusé de vouloir remettre en cause les monopoles de la SNCF et de la RATP, pire encore, de vouloir « tuer » ces entreprises !

M. BARROT en a été tout remué, il est revenu d'un voyage à Paris, selon Le Figaro, affolé par la « campagne de mensonges » et indigné par la « dictature du non ».

Revenons au fond de l'affaire : de quoi s'agit-il ? Beaucoup de Français ignorent sans doute que les transports nationaux et internationaux ont déjà été ouverts à la concurrence. L'affaire est donc réglée pour la SNCF, où la concurrence pour les grandes lignes va se mettre en place suivant un calendrier déjà fixé pour les marchandises puis les voyageurs.

Mais rien à ce jour n'avait été fait pour les transports régionaux, où RATP et SNCF (dans la région parisienne notamment, mais aussi en région avec les TER) conservent pour l'instant leur monopole. L'objet de l'avant-projet de directive est précisément de mettre fin à ces monopoles. C'est d'autant plus souhaité par nos partenaires européens que le marché s'est libéralisé partout en Europe : résultat, rappelle Le Figaro, « il permet à la SNCF et à la RATP, grâce à leurs filiales privées, de conquérir de nombreux marchés à l'étranger. Ce qui n'est pas normal, c'est que les marchés français soient barrés aux étrangers ». La même chose s'était produite pour l'EDF, qui allait concurrencer les Italiens chez eux, mais ne voulait pas de concurrent en France. Nos partenaires ne supportent plus cette arrogance et cette incohérence françaises, qui veulent défendre ses monopoles à domicile et aller, avec ces mêmes monopoles, concurrencer chez eux les étrangers.

Bien entendu, une directive de ce type ne se prépare pas en un jour, et elle est en chantier depuis quatre ans. Elle avait donc commencé à être préparée par la Commission PRODI, pourtant réputée plus « à gauche » que l'actuelle Commission. Et Jacques BARROT n'a fait qu'hériter du dossier. Jacques BARROT n'est pas, il est vrai, très libéral, mais il ne peut évidemment laisser en l'état cette situation asymétrique, très favorable aux monopoles français : nos partenaires ne l'acceptent pas et ils ont raison. Il faut donc, c'est inéluctable, ouvrir ces secteurs à la concurrence.

Jacques BARROT depuis des semaines essayait, avec discrétion, « d'améliorer », c'est-à-dire de gauchir, le texte. Mais nos partenaires veillent au grain et la concurrence est de toute façon, à terme, inéluctable. Le problème, c'est que tout cela devait rester discret et secret jusqu'au 29 mai. Les partisans du « non de gauche » ont découvert le projet et ne se privent pas de le caricaturer, présentant Jacques BARROT comme le nouveau BOLKESTEIN.

Mais les partisans du « oui de droite » rebondissent en faisant croire aux Français que la future Constitution permettra d'éviter toute « dérive libérale », et que l'Europe entière va se calquer sur le modèle français, modèle social tellement parfait, comme l'a fait remarquer Nicolas SARKOZY lui-même, que nous avons deux fois plus de chômeurs que les autres.

Pour l'instant, on en reste là : pas question de reparler de l'avant-projet avant le 29 mai, et Jacques BARROT a été prié de reprendre date en juin. La commission en a convenu, arguant de la lenteur de la « traduction du projet en 19 langues différentes » !

BERLUSCONI A PERDU UNE BATAILLE

Après la constitution du nouveau gouvernement italien, on peut se demander si Silvio BERLUSCONI, après avoir perdu la bataille des régionales, ne se prépare pas à gagner la bataille d'Italie.

Pourquoi « Forza Italia » a-t-elle perdu douze des quatorze régions italiennes il y a quinze jours ? Les raisons invoquées sont assez diverses, mais nous nous en tiendrons à une explication majeure, née de l'observation de la géographie politique de l'Italie. Les deux régions qui sont restées fidèles à BERLUSCONI sont la Lombardie et la Vénétie, les deux plus riches et dynamiques du pays. Or, on doit savoir que l'une des réformes sur lesquelles le débat électoral a été engagé concerne le degré d'autonomie financière des régions. En Italie, les régions ont des pouvoirs nettement plus étendus qu'en France, les gouvernements régionaux ont une initiative budgétaire et financière que nous n'avons pas : chez nous, l'essentiel des ressources est contrôlé voire apporté par l'Etat. Cependant, au goût du cavalier, la responsabilité financière des régions n'était pas assez engagée, il voulait que les régions ne considèrent plus l'aide de l'Etat italien comme une ressource permanente. En d'autres termes, il ne voulait plus que les transferts entre régions s'opèrent à travers le filtre des finances nationales. Les gens du Nord, travailleurs et entrepreneurs, en ont assez de voir leurs impôts se transformer en subventions pour les gens du Sud, entretenant une armée de fonctionnaires et de parasites.

Dans ces conditions, rien d'étonnant à ce que les électeurs des régions bénéficiaires des transferts aient été inquiets à l'idée de perdre la manne venue de Rome, ils ont donc voté contre le gouvernement pour voter contre son projet de réforme. Rien d'étonnant non plus à ce que les gens du Nord, poussés par la Ligue d'Umberto BOSSI, aient été partisans de ladite réforme.

Si un tel contexte politique se présentait en France, la réaction de nos dirigeants au pouvoir serait prévisible : il faut « être à l'écoute » de l'électorat, qui a « donné un signe fort ».

Mais l'Italie n'est pas la France, et BERLUSCONI n'est pas RAFFARIN. La composition de son nouveau cabinet le prouve. Bénéficiant pour quelques mois encore de la majorité au Parlement, BERLUSCONI a renforcé l'aile libérale et fédéraliste, les gens de la Ligue du Nord sont revenus en force, et surtout il a rappelé Giulio TREMONTI qui avait démissionné il y a quelques mois parce qu'il jugeait que la ligne du gouvernement, sous la pression des alliés démocrates chrétiens et centristes, n'était plus assez libérale. BERLUSCONI engage donc une nouvelle bataille, et revient à son projet. On ne sait s'il gagnera la guerre, mais au moins il n'aura pas trahi son camp.

LA PRESENCE FRANCAISE OUTRE-MER A-T-ELLE ETE POSITIVE ?

Le rôle positif de la présence française Outre-mer et en particulier en Afrique du Nord est, une nouvelle fois, en débat. Tout est parti d'une loi du 23 février 2005 « portant reconnaissance de la nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés ». Cette loi vise à indemniser les harkis et leurs familles et à leur accorder une certaine reconnaissance de la part de la France qu'ils ont servie. Dans l'article 4, un amendement a été introduit qui affirme « Les programmes de recherches universitaires accordent à l'histoire de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord, la place qu'elle mérite. Les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord, et accordent à l'histoire et aux sacrifices des combattants de l'armée française issus de ces territoires la place éminente à laquelle ils ont droit ». Voici qui n'est que justice et qui est simplement conforme à la vérité historique. Oui, la France a eu un rôle positif outre-mer.

Bien entendu, de tels propos étaient intolérables pour ceux qui préfèrent falsifier l'histoire et la lire avec des lunettes marxistes. La Ligue des droits de l'homme, le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples et la Ligue de l'enseignement organisaient aussitôt une conférence de presse et une pétition sur le thème « Colonisation : non à l'enseignement d'une histoire officielle ». La seule histoire officielle qui compte pour eux, c'est l'histoire passée au crible marxiste de la lutte des classes et de la lutte des peuples.

Le Monde, qui rapporte bien entendu cette information, souligne que « le malaise des historiens est d'autant plus grand qu'ils soupçonnent que cet article a été écrit sous la pression d'activistes de la « nostalgérie ». Cette loi apparaît comme un règlement de comptes, c'est une instrumentalisation et une exploitation du passé. Derrière cet article 4, il y a un groupe d'activistes qui a réussi à imposer son point de vue sur la guerre d'Algérie. On trouve des relents des activistes de cette guerre et un parfum d'OAS ».

Ces historiens s'élèvent au nom de la neutralité des programmes (sic) et donc protestent contre le fait que la loi impose une vérité officielle contraire à la neutralité scolaire et à la liberté de pensée. Mais à vrai dire ce n'est pas la première fois que cela se produit et il existe des lois (GAYSSOT) interdisant le négationnisme ou reconnaissant la traite et l'esclavage comme des crimes contre l'humanité (loi TAUBIANA). Cela ne choque personne. Alors pourquoi ne pourrait-on pas aussi rétablir la vérité en ce qui concerne la colonisation : ce sont ceux qui nient son caractère positif qui falsifient l'histoire, car la vérité est évidente pour les historiens de bonne foi, il y a eu un rôle positif de la présence française outre-mer et ceux qui nient ce rôle ne le font que pour des raisons idéologiques.

Mais les activistes qui contestent ce rôle positif expliquent aussi que mettre l'accent sur le rôle positif de la colonisation « ne peut que contribuer au sentiment d'humiliation qui risque d'accentuer le repli sur soi. Cela va à l'encontre de la politique d'intégration que le gouvernement prétend mettre en œuvre ». Mais faut-il, au nom de l'intégration, nier la réalité historique ? Certains enseignants annoncent déjà qu'ils n'appliqueront pas ce texte. Ils vont donc continuer à enseigner des contrevérités à nos enfants. Comme ce professeur de philo dont nous avons parlé la semaine dernière qui prône la révolution et veut favoriser la lutte des classes pour abolir la société capitaliste. Jusqu'où laisserons-nous ces irresponsables manipuler nos enfants ? Car nous voulons que nos enfants soient libres et seule la vérité les rendra libres. Pas la falsification de l'histoire.

BOSCH VENISSIEUX : DIX MOIS PLUS TARD

Il y a dix mois, l'usine BOSCH à Venissieux était sur le point de fermer ses portes, et 300 emplois étaient menacés. La direction avait alors proposé aux salariés un accord visant à sauver au moins 200 emplois, en échange d'une baisse de 12% des coûts salariaux. Comme il semblait difficile de baisser les salaires -et que les charges étaient rigides- ce qui a semblé le plus logique, c'était une augmentation de la durée du travail. Les salariés passeraient de 35 à 36 heures, par le biais notamment de la suppression de six jours de RTT.

La CFDT, qui faisait alors 63% des voix, ainsi que la CGC-CGE, avaient accepté de signer cet accord. Seule, la CGT s'était violemment opposée à l'accord.

Dix mois plus tard, où en est-on ? L'accord signé et appliqué a permis de sauver l'entreprise. Les efforts à l'investissement (12 millions d'euros) réalisés sur le site de Venissieux, grâce à un responsable CFDT du comité d'entreprise, en vue de l'arrivée d'une chaîne de production initialement prévue en République Tchèque vont même être reconduits. La direction est sur le point d'annoncer l'arrivée d'une deuxième unité de production représentant un nouvel investissement de 20 millions d'euros et 250 emplois supplémentaires. L'accord s'est donc révélé très positif.

Cet accord avait été soumis au suffrage des salariés. Le 19 juillet 2004, 98% des salariés avaient accepté l'avenant au contrat de travail, ce qui représentait un camouflet total pour la CGT. 70% des salariés avaient signé leur avenant, et 28% ne l'avaient pas renvoyé, ce qui revenait à un accord tacite. Seuls 18 salariés (2%) avaient refusé l'accord et préféré quitter l'usine. La preuve était faite : le personnel est prêt à revenir sur un « avantage acquis ».

Malheureusement, l'ingratitude étant souvent la caractéristique des peuples, la CFDT vient d'en payer le prix au moment des élections professionnelles. Elle est passée brutalement de 63% à 47% dans le collège ouvrier. Certes, avec la CGC, les deux syndicats signataires restent majoritaires (60% des voix pour l'ensemble des collèges), mais le recul n'en est pas moins sensible. Curieusement, il ne profite pas à la CGT qui passe de 36% à 32,6% chez les ouvriers. Et la section FO, absente jusque là, obtient 20,6% des voix.

La principale leçon de cette histoire n'en demeure pas moins que les salariés sont plus lucides quand ils se prononcent individuellement que quand ils s'en remettent aux syndicats. Pour dire les choses autrement : mieux valent des accords de branches que de grandes discussions du type Grenelle, mieux valent des accords d'entreprise que de grandes négociations de branche. Et finalement mieux vaut une discussion individuelle des conditions du contrat de travail qu'un accord d'entreprise avec les syndicats. Car les salariés, à la base, lorsqu'ils ne sont pas manipulés, et qu'ils peuvent se prononcer dans des conditions de calme et d'objectivité (pas à main levée sous la pression des grévistes), savent ce qui est bon pour eux.

Une autre leçon de l'affaire est évidente : une réduction du coût salarial conduit à sauver des emplois, et même à en créer de nouveaux.

SUR VOS AGENDAS AU MOIS DE MAI

Le mercredi 11 mai : de midi à 13 heures 30 vous avez rendez-vous, comme chaque mois, avec Jacques Garello et les administrateurs de l'ALEPS sur les ondes de Radio-Courtoisie pour le « Libre Journal des Economistes ». Emission sur 95,6 Mhz, rediffusée à 16 heures et minute.

Sujet : les libéraux face au référendum.

Le jeudi 12 mai : à l'invitation des Cercles Libéraux de Paris, de 18h30 à 21 heures, **aux salons Hoche (9 avenue Hoche, Paris 8^e)** débat sur le thème « **Les libéraux à l'heure du choix européen** » avec Alain Madelin, Président des Cercles, Jacques Garello, Président de Génération Libérale, Jean Philippe Feldman (Paris II) et Hubert Axelrad (Responsable du Cercle Europe). On connaîtra avec intérêt la position d'Alain Madelin...

cerclesliberaux@cerclesliberaux.com 01 40 72 70 70

Le jeudi 19 mai : réunion organisée conjointement par l'ALEPS et l'IREF (Institut de Recherches Economiques et Fiscales) sur le thème :

La Flat Tax : Avenir de la Fiscalité Européenne ?

Sous la présidence effective de S.A. le prince Michel de Liechtenstein, avec la participation des ministres Estonien (1995) et Roumain (2005) qui ont instauré la flat tax dans leurs pays, les Professeurs Victoria Curzon Price (Genève), Enrico Colombatto (Turin), Pascal Salin (Paris Dauphine), Pierre Garello (Aix) présenteront leurs analyses sur la flat tax, et les perspectives de la fiscalité européenne dans la logique du projet de Constitution Européenne.

La progressivité de l'impôt tue les emplois, la concurrence fiscale les crée.

Maison de la Chimie, de 18 heures à 20 heures 30.

Renseignements et inscriptions à l'**ALEPS**.

Nous reviendrons sur le détail de ce grand évènement dans nos prochains numéros.

Le dimanche 29 mai : il nous semble qu'il y a quelque chose à faire ce jour-là. Nous en reparlerons, si vous le voulez bien...

AU SOMMAIRE DU N°835 :

EDITORIAL : Déclaration européenne des droits de l'homme pp. 1-2

CONJONCTURE : Désindustrialisation ou désinformation ? pp. 2-3

ACTUALITÉ QUI NOUS FAIT RÉFLÉCHIR : « Mondialisation ultralibérale » : « Le Monde » épingle Chirac p. 4 - Jacques Barrot : le nouveau Bolkestein ? p. 5 - Berlusconi a perdu une bataille p. 6 - La présence française Outre-mer a-t-elle été positive ? p. 6-7 – Bosch Vénissieux : dix mois plus tard p. 7 – Sur vos agendas au mois de Mai p. 8.